



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

Les assurances : outils de sécurisation de votre revenu face aux aléas climatiques.

21 novembre 2018
Salon Vinitech-Sifel
DRAAF Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

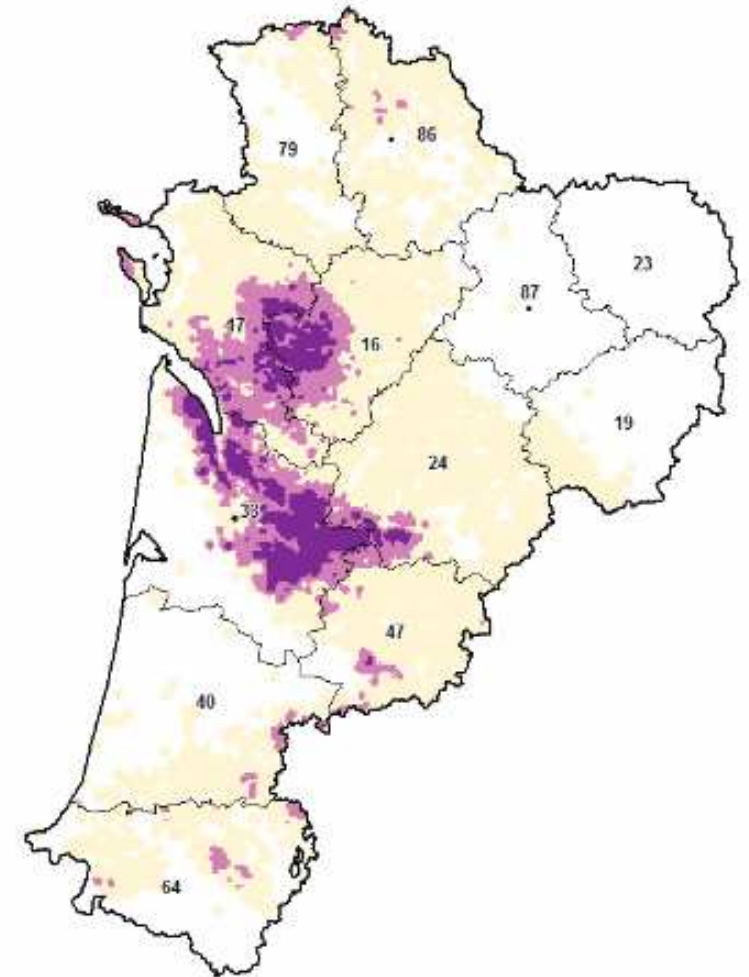
La filière viticole régionale : Une somme d'enjeux pour la région Nouvelle-Aquitaine

Enjeu de territoire : deuxième région viticole française en surface (228 000 ha de vignes), mais la première région productrice de vins sous signe de qualité et à eaux-de-vie

Enjeu économique : la deuxième région viticole en valeur de production (3 Milliards d'euros) soit 6% de la ferme France, la première région à l'export avec 5,1 milliards d'€

Enjeu social : le premier employeur vitivinicole de France avec 54 000 emplois permanent dont 44 000 salariés

Enjeu d'avenir : la première région pour la formation vitivinicole.



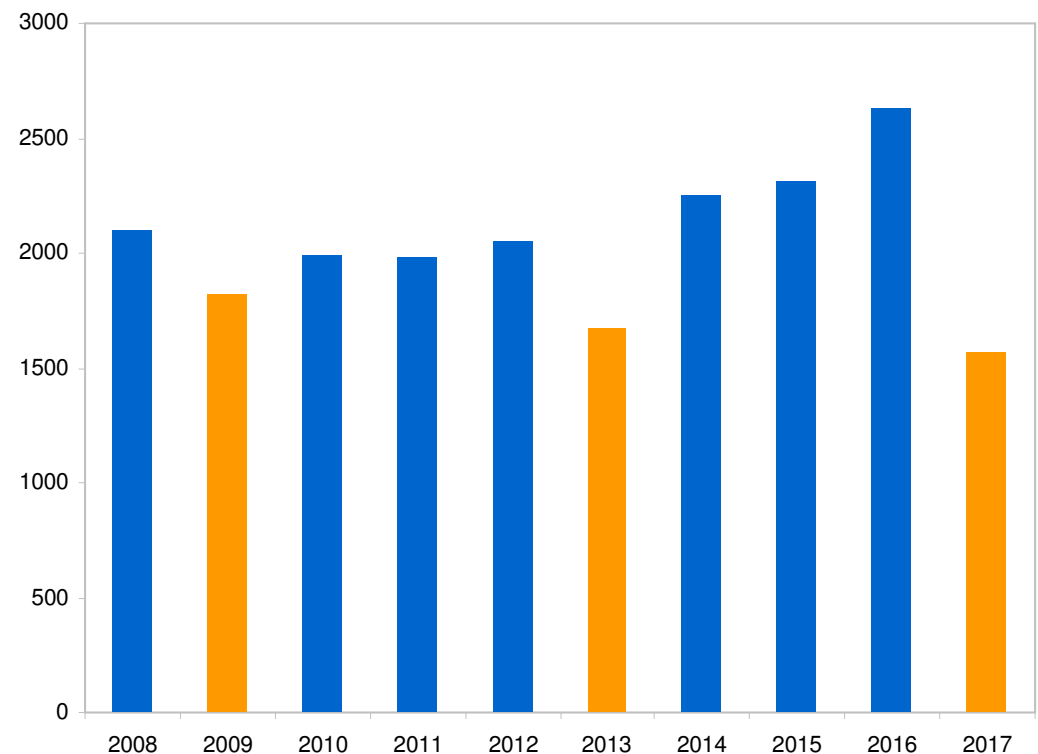
La filière viticole régionale : Une somme d'enjeux pour la région Nouvelle-Aquitaine

■ Au cours des quinze dernières années, la Nouvelle-Aquitaine a connu **les quatre orages de grêle** (2003, 2009, 2013 et 2018) **les plus dévastateurs** affectant selon les années de 10 000 à 25 000 ha de vignes,

■ En 2017, le gel a impacté plus de 100 000 ha de vignes, entraînant un **recul** de la valeur de la production viticole, au sein des exploitations de Nouvelle-Aquitaine de plus **d'un milliard d'euros**

■ Des aléas climatiques à répétition qui impactent l'économie régionale mais surtout la trésorerie des exploitations

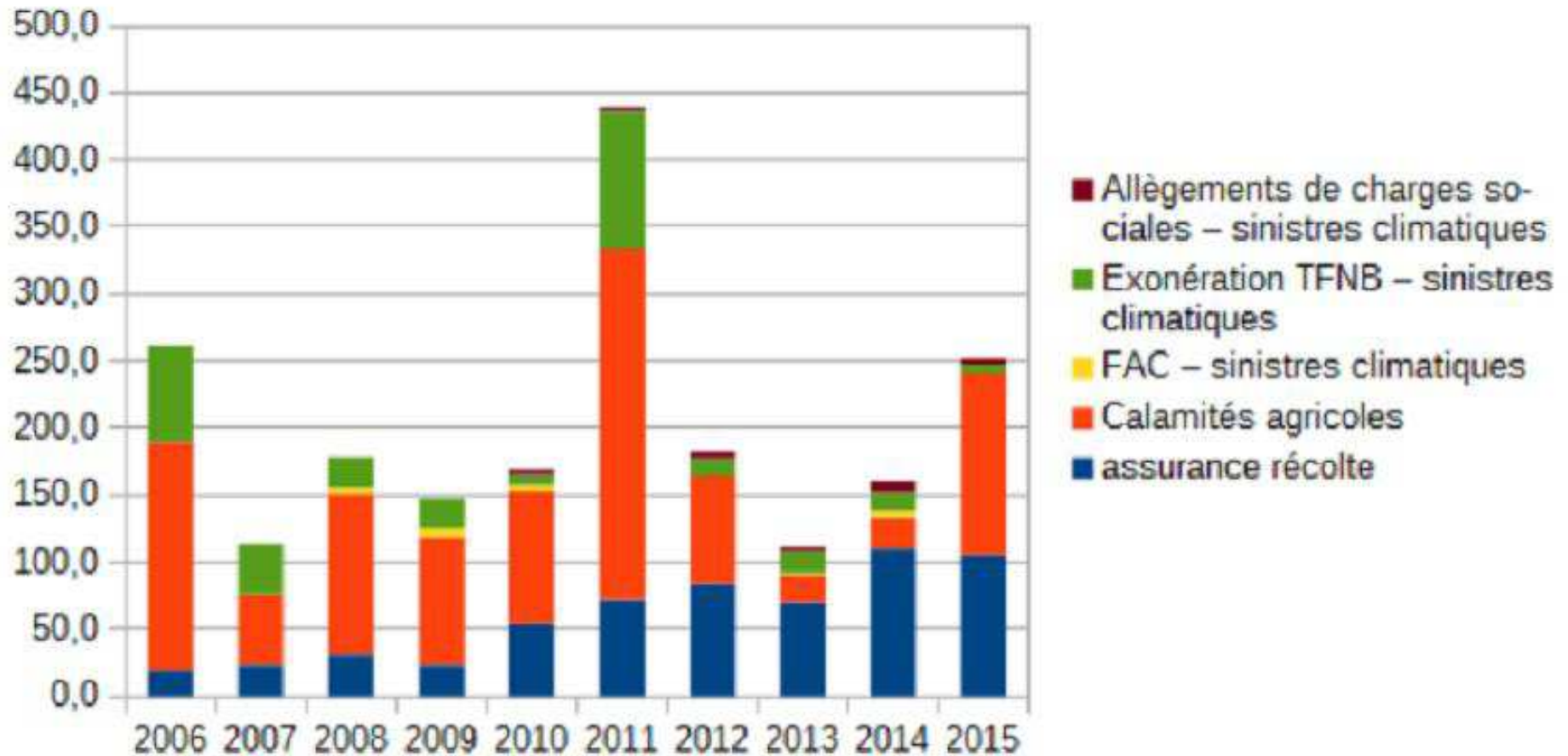
Valeur de la production pour les vins à appellation



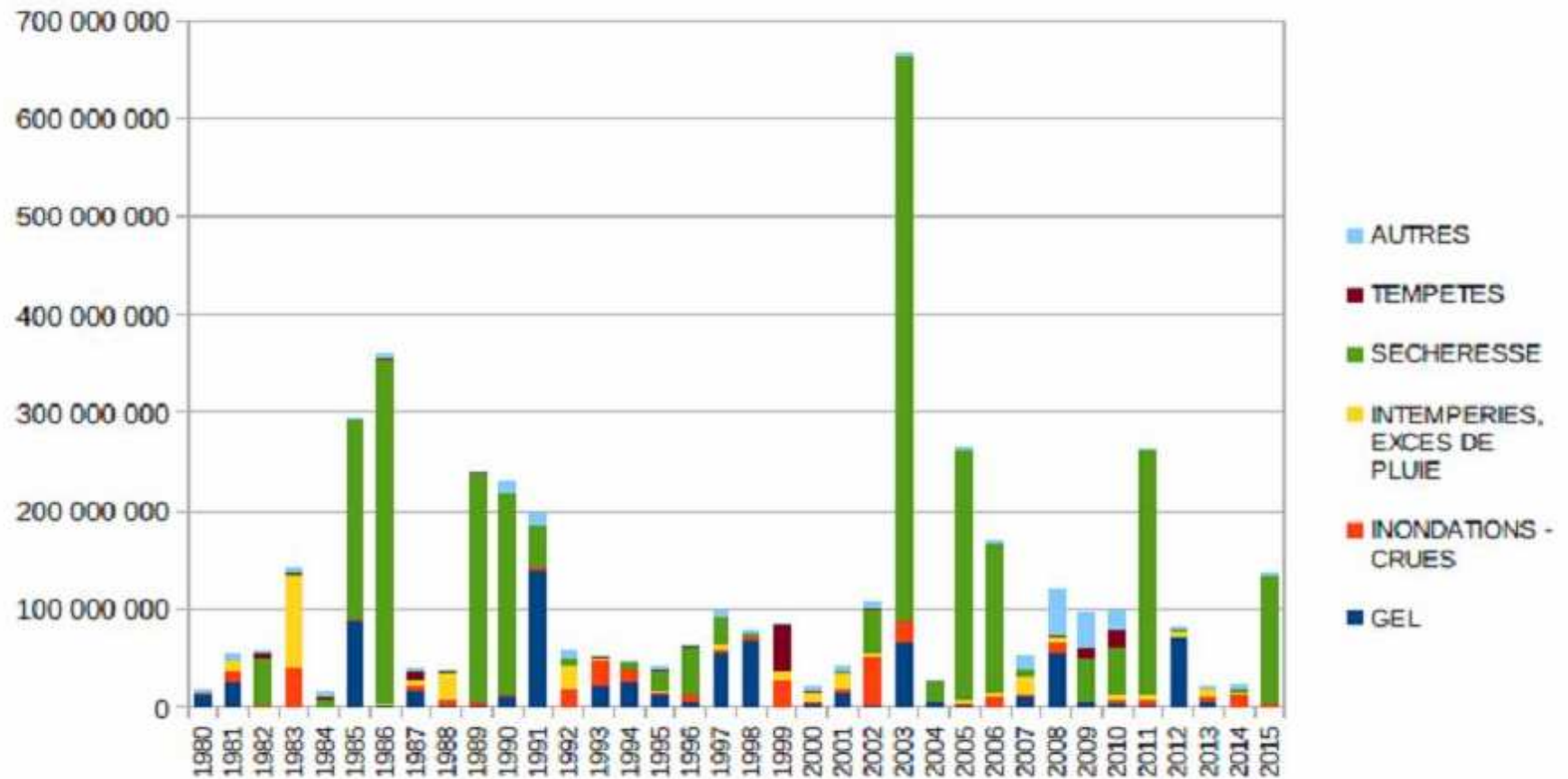
Source : Compte de l'agriculture

Le coût des aides conjoncturelles

Aides versées pour les risques climatiques, en millions d'euros



Indemnités versées au titre des calamités agricoles, par type de calamités et par année de survenance du sinistre



source : traitement MAA d'après données FNGRA au 31/10/2016

L'assurance multirisque climatique des récoltes

**Niveau supplémentaire : extension de garanties
tx de subv. 0 %**

Franchise < 20 ou 25 % ou seuil déclenchement < 30 %
ou extensions de garanties autres

**Niveau complémentaire : garanties complémentaires
optionelles – tx de subvention : 45 %**

Prix au-delà barème² + franchise mini 25 %
+ seuil déclenchement 30 %
= niveau du contrat MRC 2015

Niveau socle : tx de subv. 65 %

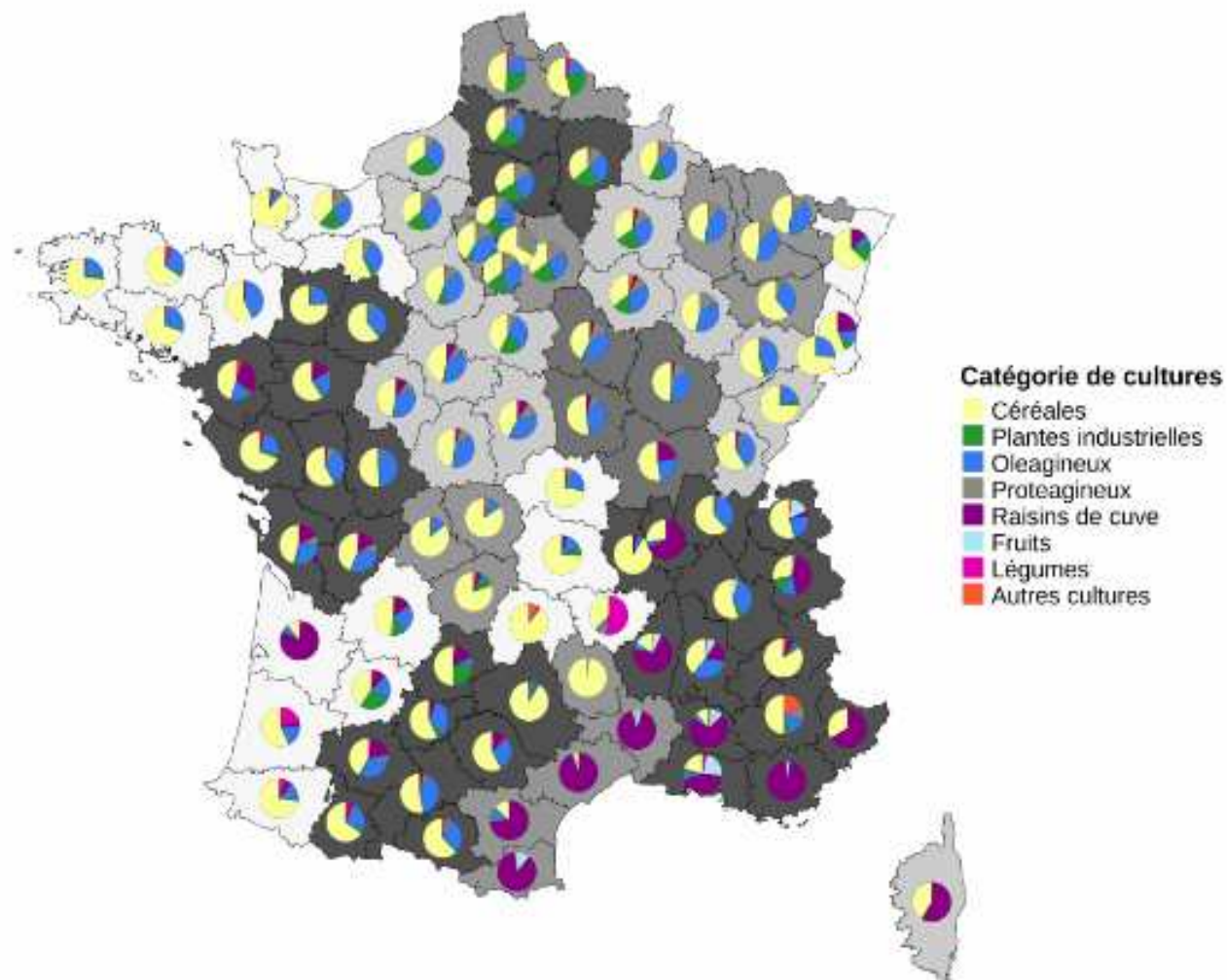
Prix selon barème + franchise mini 20 ou 30 %¹
+ seuil déclenchement 30 %

Les 3 niveaux de garantie de l'Assurance Multirisque Climatique



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

L'assurance multirisque climatique des récoltes



Calcul de l'aide : cas pratique



Comment bénéficiaire de l'aide ?

En télédéclarant le dossier PAC et en cochant la case « Aide à l'assurance récolte » puis en s'acquittant de la totalité de la prime d'assurance avant le 31 octobre de l'année de récolte et enfin en envoyant le formulaire de déclaration de contrat à la DDT(M) du siège de l'exploitation avant le 30 novembre de la même année.

✓ VOUS POUVEZ CONTACTER :

- votre direction départementale des territoires (et de la mer) de votre siège d'exploitation
- votre assureur
- votre conseiller agricole

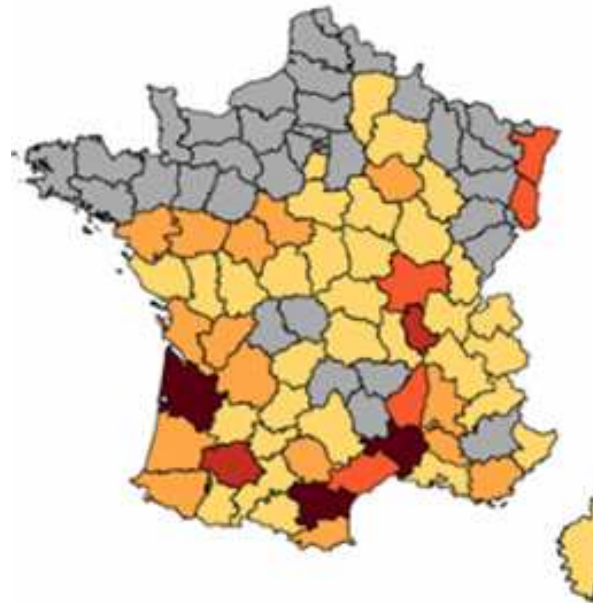
✓ OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
et recherchez « Demander une aide à l'assurance récolte »

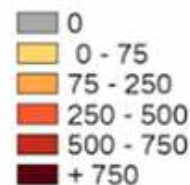
Analyse des campagnes d'assurance récolte 2010 à 2015

- Des taux de couverture très variables selon les bassins de production,
- On observe une large diffusion en Gironde, le nombre de contrats passant de **235** en 2010 à **1133** contrats en 2015

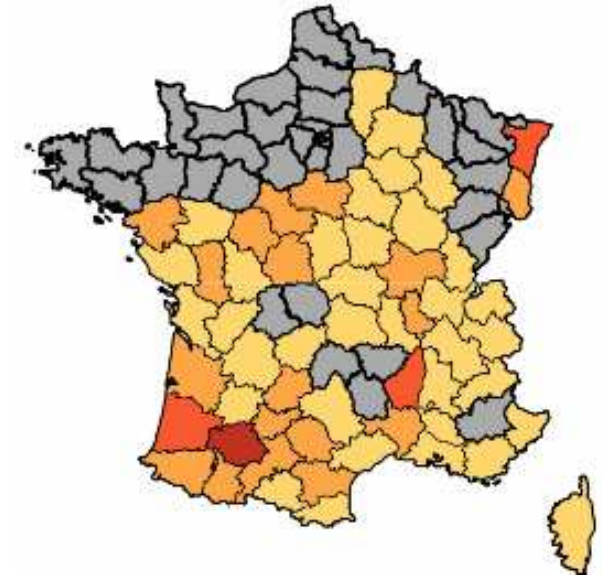
Nombre de contrats pour l'assurance récolte pour les vignes à raisin de cuve par départements en 2015



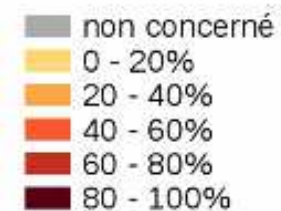
Nombre de contrats



Taux de couverture départemental de l'assurance récolte pour les vignes à raisin de cuve en 2015



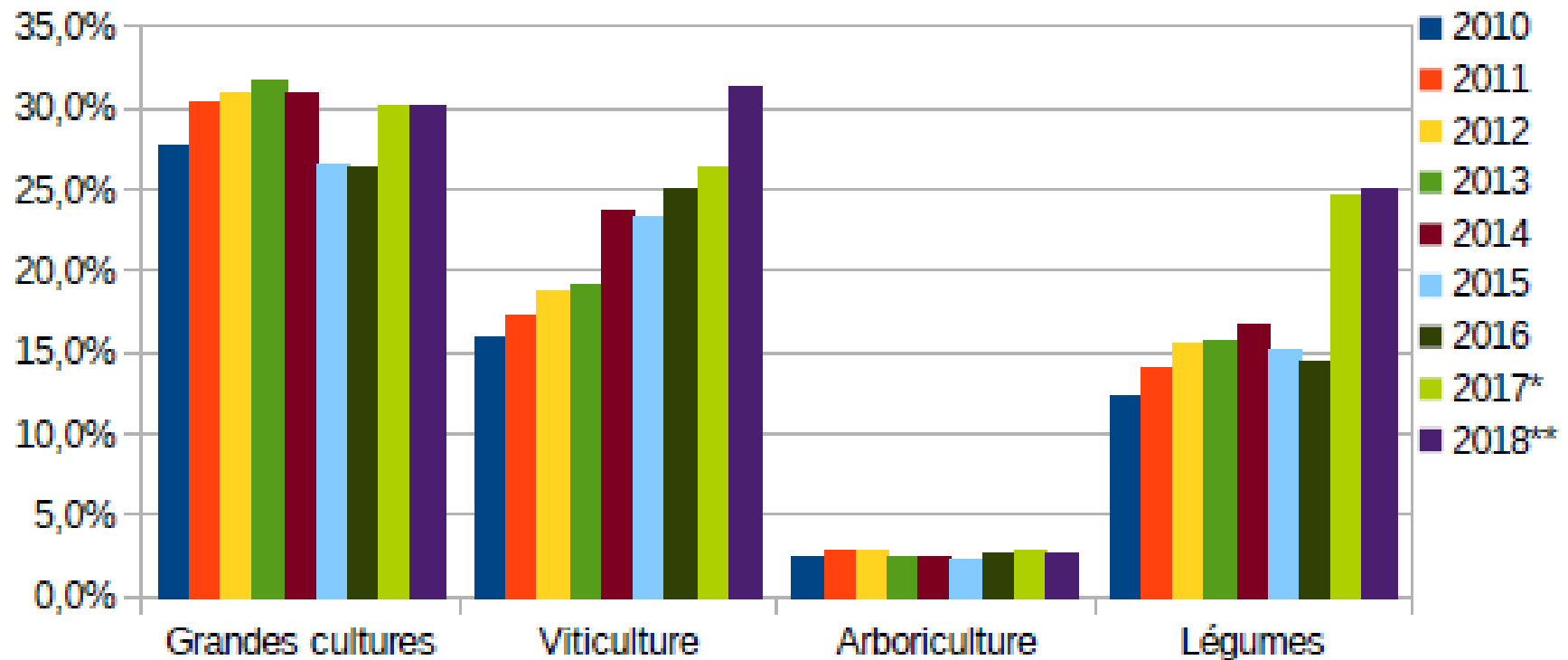
taux de diffusion



Analyse des campagnes d'assurance récolte 2010 à 2018

Taux de diffusion de l'assurance récolte

à partir des rapports annuels des assureurs et de la SAA de la même année



Les aides PAC à l'assurance récolte : quelques chiffres

- Un budget national de 650 M€ sur 7 ans
- 8700 bénéficiaires en Nouvelle-Aquitaine en 2016 pour 21 M€ d'aides toutes filières confondues.
- Les viticulteurs représentent 15 % des bénéficiaires mais 34 % des aides perçues
 - Moyenne de 5 000 € d'aide en viticulture mais une dispersion importante : 25 % ont perçu moins de 1600 €, 25% plus de 6 000 €.

Témoignage 1 : l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC)

CAHIER DES CHARGES UGVC



- > Assurance basée sur le sinistre laissant la possibilité d'achat de vendanges.
- > Une franchise basse (10 %) pour un contrat grêle (10 %) et gel (10 %).
- > La garantie des dommages aux bois en complément de l'indemnité sur baies.
- > Assurance au capital d'exploitation ou à la parcelle (au choix du viticulteur).
- > Possibilité de s'assurer contre la sécheresse (en dehors du contrat socle).
- > Possibilité de s'assurer contre les vents forts (essolage, différent de vent cyclonique).



Communication UgniC

ASSURANCE

LE CONTRAT « VITICULTURE COGNAC »

Ces derniers mois, l'UGVC a travaillé avec les assureurs pour trouver un contrat spécifique à la viticulture Cognac car, face à la récurrence et à la violence des aléas climatiques, il devient urgent que l'ensemble des viticulteurs puissent s'assurer à minima.



Après avoir consulté ses 827 délégués sur les besoins assurantiels en viticulture, l'UGVC a demandé à 51 assureurs de proposer un contrat type selon un cahier des charges regroupant les critères suivants : une assurance laissant la possibilité d'achat de vendanges, une assurance indemnisation au capital d'exploitation ou à la parcelle, la possibilité de s'assurer contre la sécheresse et contre les vents forts et, surtout, une franchise basse de 10 % pour les risques grêle et gel.

Tous les assureurs retenus présentent donc

ou sont communs : une assurance basée sur le sinistre et une franchise basse de 10 % pour la grêle et pour le gel à la parcelle ou au « capital d'exploitation ». Ce contrat est dénommé chez chacun des assureurs « Viticulture Cognac ».

Il vous appartient de prendre contact avec l'assureur de votre choix. Votre contrat pourra être adapté en fonction des besoins de l'exploitation, de votre statut, de votre situation personnelle... d'autant que chaque assureur peut présenter des spécificités supplémentaires.

CONTRAT VITICULTURE COGNAC

- Franchise basse de 10 % pour le grêle et 10 % pour le gel
- Assurance à la parcelle ou au capital d'appellation
- Référence à la déclaration de récolte pour une assurance au capital
- Non subventionné

Vous vous référez à priori au tableau ci-dessous proposé par le Comité Agricole Professionnel Groupama et Louvet Sphère Assurances Du Bord, Séverin Cédit, Mathis Prodig. Tous présentés en ordre croissant, exemple lors des négociations menées pour l'exploitation Cognac.

GROUPAMA	CRÉDIT AGRICOLE	LOUVET SPHÈRE ASSURANCES
Grêle / gel : <ul style="list-style-type: none"> - Rendement assuré : rendement historique de l'exploitation avec un rendement minimum de 0,5 t/ha (permettant ainsi aux viticulteurs ayant un historique en dessous de ce minimum de couvrir leur coût de production) Tempête : <ul style="list-style-type: none"> - Franchise 30 % du montant du capital des cultures ou appellations assurées à l'exploitation 	Grêle : <ul style="list-style-type: none"> - Franchise parcelle de 10 % et possibilité de souscrire une option « hors Déclaration de Récolte » Gel : <ul style="list-style-type: none"> - Franchise parcelle de 10 % Tempête : <ul style="list-style-type: none"> - Garantie « coup dur » incluse dans la formule de base 	Gel sur mesure : <ul style="list-style-type: none"> - Avec ou sans franchise - Avec ou sans subventions - Non soumis à la déclaration de récolte - Pas d'expertise - Suspension sur une période définie (15 avril au 10 mai) et non sur l'année - Choix des parcelles à assurer - Mise en place d'un outil d'analyse permettant une simulation des indemnités et des primes Grêle : <ul style="list-style-type: none"> - Franchise fixe parcelle de 10 % sans déclaration de récolte
Contact		
Christelle MOREAU Responsable d'Équipe Agricole de la Charente Tél : 06 75 09 97 74 Valérie FAUROUX-HUBERT Responsable d'Équipe Agricole de La Charente-Mantonne Tél : 06 75 07 65 65	Service des Assurances aux Professionnels Tél : 05 46 46 50 50 Mail : assurances.professionels@ca-amsd.fr Dans votre agence Cédit Agricole la plus proche Tél : 05 53 24 40 43 Mail : caep.asso@prod.ca-charente-penford.fr	David ALLIANT Tél : 06 10 64 15 21 Directeur commercial Fabrice MALE Tél : 06 69 48 57 09 Segonzac / Berbeaux / Anchie Nohémie DOUCET Tél : 06 06 70 04 13 Rouillac / Sigogne / Vert / Beauvais-sur-Matha Amandy POMPERMEIER Tél : 05 99 44 75 05 Matha / Cherves-Richemont / Pons

Chaque assureur présente également des contrats multiples avec d'autres franchises et couvrant des aléas tels que l'inondation ou la sécheresse. Les contrats « MRC » sont subventionnables jusqu'à 65 % et font tous référence à la déclaration de récolte (sauf en grêle pour certains).

Témoignage 2 : Patrick Vasseur, viticulteur en Gironde

- Choix de s'assurer depuis 1986, logique économique afin de passer les années parfois sans récolte,
- 100% de l'exploitation couverte par l'assurance multirisque financée par la PAC,
- exemple sur une année avec la franchise: Campagne 2017, perte de 90% pour les rouges et 95% pour les blancs

avec un contrat socle sans option: coût de l'assurance: **107€/ha**

- rouge: indemnité assurance **4160€/ha**
- Blanc : indemnité assurance **4290€/ha**

SIMULATIONS:

- Dans le cas de 80% de perte: **3595€/ha**
- Dans le cas de 70% de perte : **2955€/ha**
- Dans le cas de 50% de perte : **1592€/ha**

Témoignage: Patrick Vasseur, coût de l'assurance

année	surface	coût	aide pac	Coût €/ha	capital/ha	VCI (hl)	€/hl	rendement
2018	11,88	4000	2316	141	7270	76	130/120	55/63
2017	11,88	3236	1960	107	6344	0	110/97	53/63
2016	10,46	4315	2036	216	9047	82	150	56/63
2015	9,03	3189	2001	131	8729	40	150	56/64
2014	9,73	3022	1897	115		11,8	150	
2013	10,93	3110	1842	118	8405	0	150	55/60

Présentation du ratio de résistance d'une exploitation agricole aux aléas climatiques

- Objectif: accompagner dans le raisonnement de la nécessité de s'assurer
- Calculé en fonction du taux d'endettement, de la trésorerie nette et des stocks.



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

Les assurances : outils de sécurisation de votre revenu face aux aléas climatiques.

21 novembre 2018
Salon Vinitech-Sifel
DRAAF Nouvelle-Aquitaine